



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil municipal de Brébeuf a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 à la séance ordinaire du 15 novembre 2021 :

Les séances ordinaires se tiendront dans la salle du conseil, aux dates suivantes et débiteront à 20h00

Lundi 10 janvier
Lundi 7 février
Lundi 7 mars
Lundi 4 avril
Lundi 2 mai
Lundi 6 juin
Lundi 4 juillet
Lundi 1^{er} août
Lundi 12 septembre
Lundi 3 octobre
Lundi 7 novembre
Lundi 5 décembre

Donné à Brébeuf, ce 18 novembre 2021


Annie Bellefleur, greffière-trésorière